



ETIENNE DE LA BOUILLERIE

Commissaire aux Comptes

SARL 30:70 AGENCY

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 €

Siège social : 2 Boulevard Voltaire

75011 Paris

RCS Paris 490 793 122

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE 30:70 AGENCY, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Paris, le 08 Juin 2026

SARL 30:70 AGENCY

33, RUE LA FAYETTE

75009 – PARIS

TEL (33) 01 88 32 02 62

Membre d'une association agréée - SIRET : 48931050800051
N° TVA : FR78489310508



Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 €

Siège social : 2 Boulevard Voltaire

75011 Paris

Aux Associés de la société 30:70 AGENCY,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés de la société 30:70 AGENCY en date du 22 mai 2026, j'ai établi le présent rapport afin :

- De vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Mes travaux n'ont pas fait ressortir de faits pouvant compromettre la continuité de l'exploitation de la société : en effet, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 et les éléments financiers obtenus permettent de constater que la structure financière de la société est saine.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle donc pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

33, RUE LA FAYETTE

75009 – PARIS

TEL (33) 01 88 32 02 62

Membre d'une association agréée - SIRET : 48931050800051
N° TVA : FR78489310508



La synthèse de cette analyse est la suivante : les derniers comptes annuels au 31 décembre 2025, arrêtés par le gérant sur la base des éléments disponibles à cette date, font apparaître :

- Un chiffre d'affaires de 846 K€
- Des capitaux propres de 1.489 K€
- Y compris un bénéfice de 50 K€

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- Vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2025, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 08 Juin 2026

Etienne de La Bouillerie

Commissaire aux comptes et à la transformation

33, RUE LA FAYETTE
75009 – PARIS
TEL (33) 01 88 32 02 62

Membre d'une association agréée - SIRET : 48931050800051
N° TVA : FR78489310508